

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
(Membre de l'UNIVERSITÉ DE LYON)

Université Jean Monnet Saint-Étienne

Université Jean Moulin Lyon 3

École normale supérieure de Lyon

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2016 relatif à l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2, de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, de l'École normale supérieure de Lyon, de l'Université Jean Moulin Lyon 3 les habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme KATERYNA TARASIUK, née le 6 novembre 1992 à DONETSK (UKRAINE) en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE LETTRES MODERNES A L'INTERNATIONAL : PARCOURS INTERNATIONAL D'ETUDES FRANCAISES (PIEF),

Le diplôme de **MASTER** de ARTS, LETTRES, LANGUES, Mention LETTRES est délivré par l'Université Lumière Lyon 2
mention bien

à Mme **KATERYNA TARASIUK**

au titre de l'année universitaire 2016-2017

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 17 octobre 2017

Le titulaire



La Présidente




Nathalie DOMPNIER

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Françoise MOULIN CIVIL

N° **LYONII** **12950160**
/2017201606571

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 2012 relatif à l'habilitation de l'Université Lumière Lyon 2 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme KATERYNA TARASIUK, née le 6 novembre 1992 à DONETSK (UKRAINE), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

La **MAÎTRISE** ARTS, LETTRES, LANGUES, Mention LETTRES,
mention assez bien

est délivrée à **Mme KATERYNA TARASIUK**

au titre de l'année universitaire 2015-2016

Fait à LYON, le 9 novembre 2017

Le titulaire



La Présidente




Nathalie DOMPNIER

Le Recteur d'Académie,
Chancelier d'Universités



Françoise MOULIN CIVIL

N° LYONII 12946097

/2017201510274